

# Les éoliennes enterrées

La loi sur l'approvisionnement en électricité, adoptée l'année dernière, prévoit que le courant électrique produit sans dégagement de gaz à effet de serre soit racheté à son producteur au prix coûtant, c'est-à-dire à un prix supérieur à celui du marché. Le but est de permettre de démarrer une production électrique à partir d'éoliennes, de la géothermie, de biomasse, de panneaux photovoltaïques ou encore de turbines au fil de l'eau en garantissant la rentabilité de ces projets. Cette disposition est toutefois limitée par le budget prévu, et ne présente par conséquent aucun risque pour les finances publiques.

C'est le Conseil fédéral qui a reçu la compétence de fixer les prix d'achat, ce qu'il a fait le mois dernier par voie d'ordonnance. Et, à la surprise géné-

## L'INVITÉ

ROBY TSCHOPP  
NEST FONDATION COLLECTIVE

rale, il a fixé le prix d'achat du kilowattheure d'origine éolienne à 20 centimes, condamnant en pratique les éoliennes dans notre pays. Il faut en effet savoir que sur la base d'une étude indépendante commandée par ses propres services, le Conseil fédéral avait mis en consultation le chiffre de 28 centimes, considéré comme convenable par la branche. Il ne s'agit plus d'une retouche, mais d'une véritable amputation qui risque de priver l'énergie éolienne de tout avenir en Suisse.

Par cette mesure, l'exécutif vide la loi de sa substance et se moque des décisions du Parlement, en mettant pratique-

ment hors jeu les éoliennes. En effet, la substitution des énergies fossiles, qui provoquent le dérèglement climatique, ne peut se faire qu'en mobilisant le potentiel de toutes les alternatives, sans exception. Nous savons pertinemment qu'aucune des énergies douces ne représente à elle seule la solution. Et le niveau d'expérience atteint aujourd'hui ne nous permet pas encore de déterminer les pistes les plus prometteuses. D'autres pays européens, et tout particulièrement l'Allemagne, obtiennent des résultats probants en exploitant l'énergie du vent.

Une fois de plus, la Suisse risque de rater un train et de creuser encore le retard qu'elle accuse sur ses voisins. De leader des énergies renouvelables qu'il était à la fin du siècle passé, notre pays s'est laissé

glisser en queue de peloton à l'échelle du continent, faute d'une politique conséquente. L'exemple du projet de Crêt-Meuron, dans le canton de Neuchâtel, est là pour nous rappeler les difficultés qui guettent l'innovation. L'autorisation enfin délivrée après des années de recours et de jugements ne correspond plus aux standards techniques d'aujourd'hui.

La décision du Conseil fédéral de pénaliser arbitrairement l'énergie éolienne ne fera pas économiser un centime à qui que ce soit, puisque les fonds disponibles seront affectés à d'autres technologies. Or, le retard pris au début d'une évolution technique se paie très cher lorsque celle-ci devient incontournable. La facture finale de cette lubie inexplicable n'en sera que plus douloureuse. ■